

Le nouveau certificat de naissance de la Nouvelle-Écosse

Pourquoi changer le certificat?

Il arrive couramment que les documents juridiques, comme les billets de banque, soient périodiquement mis à jour en fonction des progrès de la technologie et des caractéristiques de sécurité. Le certificat standard actuel est utilisé depuis plus de 20 ans. Le Conseil de la statistique sur l'état civil du Canada reconnaît le besoin d'effectuer la mise à jour de la conception du document afin d'assurer la meilleure protection contre la reproduction et l'altération.

Mon ancien certificat de naissance pose-t-il un problème?

Non, votre certificat de naissance actuel ne pose aucun problème. Il continue d'être un certificat de naissance légal de la Nouvelle-Écosse.

Est-ce que mon ancien certificat de naissance est toujours valide?

Oui. Il continue d'être un certificat de naissance légal de la Nouvelle-Écosse.

Quelles sont les nouvelles caractéristiques?

- Le nouveau certificat de naissance comprend des caractéristiques de sécurité de pointe qui servent à mieux protéger votre identité et qui rendent le certificat difficile à reproduire ou à altérer.
- Il ne peut pas être reproduit par des photocopieurs ou des scanners numériques haute technologie.
- Le certificat contient plus de 20 caractéristiques de sécurité. Certaines sont facilement visibles, d'autres sont uniquement visibles à l'aide d'outils tels que la lumière UV, et d'autres sont uniquement visibles dans un laboratoire.
- Il ne s'agit plus d'un document imprimé sur du papier, mais plutôt sur du polymère haute technologie qui est plus résistant et plus durable que le papier.
- Ce nouveau certificat standard est le certificat de naissance le plus sécurisé au monde.

Est-ce que je peux en obtenir un si je suis né dans une autre province?

Non. Vous devez obtenir votre certificat de naissance dans la province où vous êtes né.

Est-ce que je peux échanger gratuitement mon ancien certificat de naissance pour un nouveau certificat?

Non. Les anciens certificats ne peuvent pas être remplacés gratuitement. Les mêmes frais de remplacement s'appliquent au nouveau certificat de naissance.

Combien coûte le nouveau certificat de naissance?

Le coût d'un certificat de naissance de remplacement demeure le même :

- 30,29 \$ pour le format abrégé (information sur l'enfant seulement)
- 36,62 \$ pour le format détaillé (information l'enfant et les parents)

Est-ce que je dois remplacer mon ancien certificat par le nouveau certificat qui contient des caractéristiques de sécurité améliorées?

Il n'existe aucune raison juridique pour laquelle vous devez remplacer votre certificat de naissance. Il s'agit d'un document légal en Nouvelle-Écosse et il continuera de l'être. Toutefois, vous avez l'option d'échanger votre ancien certificat de naissance en payant les frais de remplacement applicables.

Où puis-je obtenir plus d'information sur le nouveau certificat de naissance?

Pour plus d'information sur le nouveau certificat de naissance, veuillez composer le :

1-877-848-2578 ou consulter notre site Web à l'adresse : www.gov.ns.ca/snsmr/vstat/f